

---

**NOUVELLES SUR LE COTON – 05 octobre 2006**

**Négociations : état des lieux. – Coton : « pendant les travaux, les affaires continuent ».**

---

Les négociations commerciales sont certes suspendues mais cela ne signifie pas que rien ne se passe pour les politiques affectant le marché du coton ou dans des discussions informelles sur des sujets relatifs de près ou de loin au coton. Au contraire, l'agenda semble même bien rempli :

- 1. Etat des lieux des initiatives et discussions en cours**
  - **Agenda américain**
  - **Conférence du G 20 à Rio de Janeiro (9-10 septembre 2006)**
  - **20<sup>ème</sup> anniversaire du Groupe de Cairns (20 septembre 2006)**
  
- 2. Mise à jour : conformité américaine aux décisions sur le coton**
  
- 3. A suivre : la Cour de Justice des Communautés Européennes annule le nouveau régime d'aide au coton**

**Etat des lieux des initiatives et discussions en cours**

Concernant les négociations en général, il apparaît que tout le monde est désireux de continuer mais que personne n'engage finalement le premier pas, sans doute le plus coûteux politiquement. Jeudi 28 septembre, Pascal Lamy a déclaré que les pourparlers pourraient être ravivés et conduire à un résultat pour la fin de 2007. Des offres devront néanmoins être faites avant de rouvrir la table des négociations.

*Agenda américain*

L'agenda américain peut en partie et temporairement contribuer à ralentir la reprise des négociations. En effet, les élections à mi-parcours auront lieu en novembre et il y a fort à

parier que les Etats-Unis ne seront pas réellement opérationnels avant janvier 2007. Deux échéances importantes ponctueront l'année 2007 aux Etats-Unis : l'élaboration de la nouvelle Farm Bill pour les cinq années à venir (ou la prorogation de celle en cours) et le renouvellement du Fast Track<sup>1</sup>.

Si rien ne semble pouvoir se passer avant 2007, il faut néanmoins espérer l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité dès le début de l'année. En effet, il se peut que l'administration américaine ait besoin d'un certain avancement dans les négociations multilatérales pour (i) s'assurer que le Farm Bill ne les met pas en contradiction avec les résultats éventuels des négociations et (ii) pour convaincre le Congrès qu'une extension du Fast Track est justifiée. Dans ces conditions, il faut continuer à « occuper la place » dans le débat sur le coton et le commerce international en général. Il faut maintenir le haut profil jusque là tenu par le coton dans les pourparlers, afin de reprendre les négociations dans les meilleures conditions, c'est-à-dire notamment en évitant un accord des Grands sur le dos des Petits.

Certains rendez-vous internationaux de haut niveau ont offert l'occasion de mentionner à nouveau le caractère prioritaire du dossier coton.

#### *Conférence du G 20 à Rio de Janeiro*

Réunis à Rio de Janeiro les 9 et 10 septembre derniers, les pays émergents du G20 ont tenté de convaincre les pays développés de reprendre les négociations sur la libéralisation des échanges. La majorité des Etats attendent un signal des Etats-Unis, notamment une proposition de réduction substantielle des subventions agricoles internes. « Cette réunion offre une occasion unique de remettre le cycle de Doha sur les rails », a déclaré le ministre brésilien des Affaires étrangères Celso Amorim, estimant que les pays en développement étaient « à l'avant-garde » du processus. Outre les pays émergents, des représentants des groupes ACP, G-33, Afrique ont participé à la réunion. Le C-4 avait été invité à cette réunion de haut niveau. Profitant de cette tribune, le Ministre de l'Industrie et du Commerce du Bénin, Son Excellence Moudjaidou Soumanou, a plaidé pour que « ne s'impose [pas] la loi de la jungle dans le secteur du commerce, car les pays pauvres seraient contraints à des accords bilatéraux, où règne la loi du plus fort ». Il a ajouté qu'au Bénin « 30% des planteurs de coton sont dans la

---

<sup>1</sup> Littéralement « procédure accélérée », accordée par le Congrès et permettant à l'administration Bush de disposer de toute l'autorité nécessaire pour négocier un « package » global sur les questions économiques internationales, package que le Congrès devra accepter ou rejeter dans son ensemble.

misère à cause des marchés protégés ». Grâce à la présence du C 4, le dossier coton a occupé une place prépondérante au cours de la conférence.

De plus, à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire du Groupe de Cairns en septembre dernier<sup>2</sup>, Pascal Lamy en a profité pour rappeler l'importance que revêt le coton pour certains des pays parmi les plus pauvres du monde et l'engagement pris de traiter ce dossier de manière ambitieuse, spécifique et rapide. Il a souligné que Doha représentait pour ces pays un grand espoir de traitement des politiques ayant des effets de distorsion sur le marché du coton et offrait une possibilité de « rééquilibrer les règles du commerce en faveur des faibles, en faveur des petits ». Dans son communiqué final, le Groupe de Cairns a lui aussi reconnu l'importance vitale du coton pour de nombreux pays en développement et a insisté sur la nécessité d'un traitement effectif de la question. Plus généralement, le Groupe a réitéré son engagement en faveur de la conclusion d'accords majeurs dans le domaine agricole et a adopté un programme de travail dans l'optique d'une reprise des négociations en Novembre.

### **Mise à jour : Conformité américaine aux décisions sur le coton**

Suite à la seconde demande pour la constitution d'un groupe spécial pour la mise en conformité adressée par le Brésil, l'Organe de règlement des différends (ORD) a accordé au Brésil ce qui lui avait été refusé le 1<sup>er</sup> septembre suite à un blocage de cette requête par les Américains. De sérieuses divergences d'interprétation opposent le Brésil et les Etats-Unis quant à la mise en œuvre effective des décisions de l'ORD sur le coton. Le premier accuse les seconds d'être très loin de la conformité requise. Les Etats-Unis répondent à l'inverse qu'ils se sont effectivement pliés aux exigences de l'ORD en supprimant leur programme Step 2 et en interrompant deux programmes de crédits aux exportations<sup>3</sup>. C'est donc un groupe spécial de la mise en conformité qui se penchera sur ce désaccord, tandis que l'Argentine, l'Australie, la Chine, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la CE ont réservé leur droit de tierce partie. Quant au C-4, il a annoncé le lancement d'une concertation mais ne s'est pas encore prononcé, attendant des instructions des capitales.

---

<sup>2</sup> Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Chili, Canada, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Indonésie, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Philippines, République sud-africaine, Thaïlande, Uruguay.

<sup>3</sup> Voir Note d'information sur le coton n° 48.

**A suivre : La Cour de Justice des Communautés Européennes annule le nouveau régime d'aide au coton.**

Suite à un recours déposé par l'Espagne, la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) annule le régime d'aide au coton qui avait été adopté par le Conseil dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune.

Cependant, cette annulation est suspendue jusqu'à l'adoption d'un nouveau régime, qui doit intervenir dans un délai raisonnable. Ceci signifie que la réforme dans le secteur du coton, adoptée en avril 2004 et dont la mise en œuvre a débuté en janvier de cette année<sup>4</sup>, continue jusqu'à nouvel ordre. Il semblerait que des consultations vont être menées avec les différents acteurs clés européens dans l'optique de présenter une nouvelle proposition de réforme. Le calendrier pour les prochaines étapes n'est pas encore clairement établi. Cependant, la requête de la CJCE d'adopter un nouveau régime dans un délai raisonnable signifie que les démarches seront probablement entreprises rapidement et qu'une nouvelle proposition pourrait être adoptée l'année prochaine pour une application en 2008 ou en 2009. A ce stade, il est encore difficile de prévoir quelles seront les modifications apportées dans la nouvelle proposition de réforme. Ces modifications pourraient par exemple intervenir dans le taux de découplage actuellement à hauteur de 65%.

IDEAS Centre suivra l'évolution de la réforme européenne sur le coton ces prochains mois et analysera sur la base des nouveaux éléments accessibles les implications pour le dossier coton en général et pour le coton africain en particulier.

---

IDEAS Centre offre des services de conseils de politique générale aux gouvernements des pays en développement et en transition dans les domaines du commerce international, du développement et de la gouvernance économique. En liaison avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), IDEAS Centre aide les pays à faibles revenus à défendre leurs intérêts commerciaux et ainsi à mettre à profit leur appartenance à l'OMC d'une manière favorable à leur développement.

Nos précédentes notes d'information sont accessibles sur notre site:  
[www.ideascentre.ch](http://www.ideascentre.ch).

IDEAS Centre, 10, rue de l'Arquebuse, 1204 Genève, Suisse

T +41 22 807 17 40, F +41 22 807 17 41

---

<sup>4</sup> Voir Note d'information sur le coton n°4.